

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 avril 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 avril 2017, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République démocratique du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le discours de Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo, portant sur l'état de la nation et prononcé, ce mercredi 5 avril 2017, devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ignace **Gata Mavita**



**Annexe à la lettre datée du 5 avril 2017 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République démocratique du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

*Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables députés et sénateurs,
Mes chers compatriotes,*

Après mon adresse sur l'état de la nation, le mois de novembre dernier, la situation socioéconomique, politique et sécuritaire du pays m'oblige, ce jour, à m'acquitter de ce devoir constitutionnel, plus tôt que de coutume.

En effet, la morosité des indicateurs macroéconomiques laisse aujourd'hui nos concitoyens perplexes au regard de son incidence bien compréhensible sur leur pouvoir d'achat, alors qu'au plan politique, les négociations du Centre interdiocésain de Kinshasa sur l'arrangement particulier relatif à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 ont généré quelques inquiétudes pour avoir achoppé sur deux difficultés du reste surmontables : les modalités de nomination du Premier ministre et la désignation d'une nouvelle personnalité à la tête du Conseil national de suivi de l'accord.

Aussi, les dernières évolutions dans le Kasaï-central et ses environs sont-elles restées marquées, au plan sécuritaire, par des actes de barbarie inacceptables et condamnables dont la profanation et le saccage de nombreux édifices religieux, le viol et la décapitation de nombreuses femmes, d'une centaine d'éléments de nos forces de police et de l'Armée, ainsi que celle de plusieurs civils et de deux experts de l'Organisation des Nations Unies.

En leur mémoire, et en celle de tous les fils et filles de ce pays qui nous ont quittés en ce début d'année 2017, sous le drapeau, ou de mort naturelle, dont le Président de l'Union pour la démocratie et le progrès social, Monsieur Étienne Tshisekedi wa Mulumba, je vous invite à observer une minute de silence.

*Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables députés et sénateurs,
Mes chers compatriotes,*

Le premier trimestre de l'année en cours a été marqué, au plan sécuritaire, par une évolution positive et encourageante de la situation dans l'est du pays, où nos populations du Tanganyika, du Sud et du Nord-Kivu ont renoué progressivement avec la paix et la tranquillité, grâce aux opérations militaires de nos forces de sécurité, mais grâce aussi aux efforts de sensibilisation des autorités et notabilités locales. Ces actions doivent se poursuivre pour atteindre l'objectif d'une paix durable.

Le temps de se réjouir un instant, à juste titre, de ce vent favorable, l'épicentre de l'insécurité se déplacera vers le centre du pays, où un conflit coutumier a dégénéré en violence meurtrière aveugle, entretenue par les milices muées en terroristes, violent, tuant, brûlant et détruisant tout sur leur passage. Il s'agit là, vous vous en doutez, d'une situation aujourd'hui au cœur de nos profondes préoccupations.

L'énigme du départ, aux contours coutumiers, a été dénouée au travers d'un processus politique et administratif initié par le Gouvernement central.

Face aux atrocités inacceptables commises sur des victimes innocentes et en raison de la persistance des troubles de l'ordre public, mettant en péril la paix et la stabilité du pays, il ne nous reste plus qu'à déférer à notre obligation constitutionnelle : celle de rétablir l'autorité de l'État dans cette partie de la République, par tous les moyens légaux possibles.

C'est ici le sens des ordonnances que je viens de signer, mettant en place un secteur opérationnel dans les Kasai.

En même temps, des instructions ont été données au Gouvernement central de manière à intensifier sa présence accrue dans les provinces touchées, à travers les ministres ayant en charge l'Intérieur et les Affaires coutumières, en vue de la poursuite du règlement politique et administratif de nombreux conflits coutumiers signalés çà et là, et ce, avec l'aide de l'Association nationale des autorités traditionnelles du Congo.

Il est clair que les responsables présumés de toutes les exactions et crimes graves sur les civils dont, à ce jour, sept militaires des forces armées, déjà aux arrêts, répondront de leurs actes devant la justice.

De la même façon, les crimes commis par les miliciens sur les paisibles citoyens, les agents de l'ordre et ceux de Nations Unies ne resteront pas impunis.

Leurs auteurs, qui font eux aussi déjà l'objet d'enquêtes judiciaires au niveau des parquets et auditorats militaires compétents, devront être sanctionnés conformément à la loi.

D'ores et déjà, des instructions ont été données au Gouvernement de la République, afin qu'il apporte le concours nécessaire à la réalisation desdites enquêtes.

En attendant, je lance un appel au calme dans le Kasai central et j'invite les quelques jeunes entraînés dans des aventures sans lendemain, aux conséquences dévastatrices pour nos populations des provinces affectées, à déposer les armes et à cesser leurs actions criminelles.

*Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables députés et sénateurs,*

Je me fais le devoir de rappeler, une fois de plus, la fragilité des fondamentaux de notre tissu économique tourné essentiellement vers le secteur tertiaire et marqué, d'une part, par l'importation des biens de première nécessité consommés par les Congolais et que nous ne produisons pas, et, d'autre part, par l'exportation des matières premières, vers les pays industrialisés, source de nos principales recettes budgétaires, mais dont la fixation des cours échappe à notre contrôle.

Il va sans dire que tant que nous ne changerons pas ce paradigme, notre économie restera fragile et fera continuellement les frais des soubresauts de la conjoncture économique internationale.

Dans le même ordre d'idées, tant que notre système fiscal sera écrasant, discriminatoire et truffé d'une parafiscalité lourde, le climat des affaires ne sera pas propice à l'investissement productif ni au civisme fiscal.

Aujourd'hui, nous avons pris la mesure du défi. Il nous faut agir sans plus attendre.

En plus des investissements publics légitimes, l'option est donc définitivement levée de promouvoir le soutien au secteur privé productif au travers, particulièrement, d'un appui direct aux petites et moyennes industries et aux petites et moyennes entreprises, spécialement celles engagées dans l'agro-industrie et inscrivant leurs activités dans le cadre des chaînes de valeurs.

Il nous faut, en effet, produire ce que nous consommons et, comme j'ai eu déjà à le dire, conférer de la valeur ajoutée à nos produits destinés non seulement à la consommation domestique, mais aussi à l'exportation, en vue de les rendre plus compétitifs.

Notre pays ne saurait plus indéfiniment être ce grand marché offrant l'opportunité d'affaires et d'emplois aux peuples des pays tiers, au détriment de sa propre population et de son économie.

Par ailleurs, les efforts de mobilisation des ressources internes seront poursuivis à travers la lutte sans concession contre la fraude douanière et fiscale ainsi que la contrebande, grâce aux réformes fiscales nécessaires et grâce à l'implantation très prochaine, au sein de nos régies financières, de systèmes de gestion informatisés des contribuables, fournis par une expertise appropriée.

C'est ici le lieu pour moi d'insister sur l'impérieuse nécessité pour le Gouvernement de la République, l'Assemblée nationale et le Sénat de prendre des dispositions utiles en vue de l'adoption, dans les plus brefs délais, et pendant la session en cours, d'une nouvelle loi sur la fiscalité, de celle sur le partenariat public-privé, sans omettre la finalisation de la loi portant révision de certaines dispositions du Code minier, en sursis depuis plusieurs mois devant les deux Chambres.

Le Gouvernement pourra ainsi disposer d'outils solides pour stabiliser, de manière pérenne et structurelle, la situation économique en cours, avant d'inverser définitivement la tendance préoccupante actuelle.

L'amélioration de la situation sociale de nos populations en dépend.

Honorables députés et sénateurs,

Mes chers compatriotes,

Je voudrais rappeler à la jeunesse de notre pays que la mise en œuvre effective des politiques appropriées promises en novembre dernier en vue de sa réinsertion socioéconomique a démarré.

La promotion de l'entrepreneuriat local à travers les mesures susmentionnées de soutien au secteur privé ainsi que l'entrée en vigueur de la loi sur la sous-traitance aux petites et moyennes entreprises et aux petites et moyennes industries locales constituent, aujourd'hui, des opportunités à saisir.

Parallèlement à ces efforts qui créeront plusieurs milliers d'emplois, les entreprises du portefeuille de l'État ont été instruites de privilégier, dans le cadre de leur plan de redressement, la résorption du chômage des jeunes.

Quant aux agents et fonctionnaires de l'État, civils et militaires, le processus engagé de l'amélioration de leurs conditions de vie sera poursuivi, grâce aux réformes relatives à la maîtrise des effectifs et de la masse salariale, qui permettront en dernier ressort la réaffectation des économies réalisées aux réajustements progressifs de leurs traitements.

*Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables députés et sénateurs,*

Conformément à ce qui est devenu une tradition politique dans notre pays, j'ai levé l'option, depuis juin 2015, d'engager la classe politique et sociale de notre pays dans un dialogue, afin de dégager le consensus indispensable à l'organisation du troisième cycle électoral apaisé.

Cette initiative faisait suite, du reste, aux efforts entrepris dans le même sens en 2012, lorsqu'à la recherche du consensus national en vue de défendre la patrie contre les pseudo-rébellions, j'avais convoqué les concertations nationales ayant permis de renforcer notre cohésion en tant que nation et de soutenir, d'une seule voix, notre armée engagée dans les opérations de défense de la patrie.

Dans le même ordre d'idées, une fois de plus, la recherche du consensus m'a inspiré, dans la convocation, en novembre 2015, du dialogue politique national inclusif tenu sous la facilitation internationale de l'Union africaine.

Ce forum, précédé lui-même du prédialogue entre la Majorité et l'Union pour la démocratie et le progrès social, tenu dans plusieurs villes européennes, débouchera, à la Cité de l'Union africaine, sur l'accord du 18 octobre 2016, entre l'opposition politique, la société civile et la majorité.

Quoique cet accord ait jeté des bases solides à nos attentes, j'avais résolu de déférer à l'impératif de l'inclusivité en vue d'un plus large consensus des parties prenantes au processus électoral, en confiant à la Conférence épiscopale nationale du Congo une mission de bons offices auprès du « Rassemblement » de l'opposition.

C'est ici le lieu de rendre hommage aux évêques de l'Église catholique pour l'excellent travail abattu, ayant donné lieu à l'accord du 31 décembre dernier, et à certains points de convergence sur les modalités de mise en œuvre dudit accord.

Hélas, en dépit de leurs efforts louables ayant permis l'atteinte de plus de 90 % des résultats escomptés, les parties prenantes n'ont pu dégager de consensus sur deux points concernant respectivement la désignation du Premier ministre et celle du Président du Conseil national de suivi de l'accord, tel que renseigné dans le rapport final de médiation transmis en date du 28 mars dernier (voir [S/2017/262](#)).

*Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorable Président du Sénat,
Honorables députés et sénateurs,*

J'aimerais rappeler, une fois de plus, que l'objectif poursuivi en organisant le dialogue est, et reste, l'organisation d'élections apaisées.

Je félicite pour cela notre Centrale électorale qui, dans des conditions extrêmement difficiles, a abattu un travail remarquable ayant permis, à ce jour, de dépasser la barre des 21 500 000 électeurs enrôlés avec, essentiellement, le financement propre du Gouvernement de la République, évalué, à ce jour, à 320 millions de dollars.

Je voudrais annoncer solennellement à notre peuple que les élections auront bel et bien lieu. Que ceux qui en doutent encore soient rassurés. Tout sera mis en œuvre, en effet, pour atteindre cet objectif, conformément au calendrier qui sera fixé par la Commission électorale nationale indépendante.

L'accord du 18 octobre, comme celui du 31 décembre 2016 ayant dégagé le consensus jadis recherché sur la problématique des séquences des élections et du fichier électoral, aussitôt celui-ci constitué, et la répartition des sièges déterminée par une loi qui sera adoptée par les deux Chambres, plus rien ne devra empêcher la convocation du scrutin.

Honorables députés et sénateurs,

Ce processus étant l'œuvre des Congolais, financé par les Congolais eux-mêmes, aucune ingérence étrangère ni dans son pilotage, moins encore dans son déroulement, ne sera tolérée.

Comme dans tout autre pays Membre des Nations Unies, il s'agit là d'une question de politique intérieure et relevant, en conséquence, de la souveraineté nationale.

Notre devoir, c'est bien celui de défendre justement l'indépendance et la souveraineté nationales, conformément à l'engagement pris devant notre peuple, aux termes de notre serment constitutionnel.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables députés et sénateurs,

Mes chers compatriotes,

Au cours de ces dernières 48 heures, j'ai été à l'écoute de la classe politique et sociale qui a répondu à mon invitation. J'ai noté une convergence des vues, notamment sur l'urgence qu'impose le règlement de deux points relatifs à la mise en œuvre de l'accord, spécialement en ce qui concerne la question de la désignation d'un nouveau Premier ministre.

À ce propos, un large consensus s'étant dégagé sur la procédure de désignation de celui-ci, et sur les compétences de l'autorité de nomination, j'invite le « Rassemblement » à surmonter ses querelles intestines et à harmoniser les vues sur la liste des candidats au poste de Premier ministre ayant le profil requis et convenu, comme souhaité depuis plusieurs mois, en vue d'accélérer le processus de formation du nouveau gouvernement d'union nationale.

Comme relevé dans mon message de novembre 2016, et tenant compte du fait que le pays ne doit plus être l'otage d'intérêts personnels et de lutte de positionnement des acteurs politiques, le Premier ministre sera impérativement nommé dans les 48 heures.

Quant à la présidence du Conseil national de suivi de l'accord, je demande aux deux Chambres du Parlement d'adopter rapidement la loi organique y relative, en même temps que j'en appelle à l'accélération des tractations au sein de la classe politique en vue de la désignation, dans la foulée, de l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement, d'une personnalité consensuelle devant présider cette structure.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables députés et sénateurs,

Mes chers compatriotes,

Comme par le passé, la République démocratique du Congo n'a pas vocation à sombrer, mais plutôt à émerger. Ses difficultés conjoncturelles étant bien cernées, elles sont en voie de trouver des réponses appropriées.

Je suis convaincu que, grâce à l'engagement de tous, opposition, société civile et majorité, et surtout grâce à l'appui de notre peuple, nous saurons surmonter les défis qui se présentent à nous. Et notre beau pays survivra aux prédictions apocalyptiques et malveillantes de ses détracteurs.

Que Dieu bénisse notre pays !

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie.
